

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019**

1ère session ordinaire de 2019

**21 è 22 di FERRRAGHJU**

21 et 22 février

2019/O1/006

**REPONSE DE M. JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR PETRU ANTONETOMASI au nom du GROUPE  
« CORSICA LIBERA »**

**OBJET : Micro crédit universel**

Monsieur le Conseiller,

Votre question est d'une actualité brûlante.

En effet, l'ADEC depuis plus de six mois élabore une nouvelle doctrine de la Collectivité de Corse en matière de stratégie d'ingénierie financière de notre Collectivité.

L'aide publique, sous la forme de subvention, quel que soit le domaine, a quasiment vécu et il faut nous doter d'un corpus stratégique en la matière car les instruments financiers peuvent répondre à quasiment tous les types d'attentes et constituent aussi un élément notable dans la gestion même des deniers publics.

En effet la politique d'ingénierie financière, telle que nous sommes en train de la concevoir, est non seulement destinée à offrir des réponses rapides à des besoins pressants, mais préserve les crédits publics puisqu'à la fin des conventions que nous passons avec chaque instrument financier, ces fonds sont remboursés à la Collectivité ce qui offre de nouvelles possibilités d'intervention.

Je conçois que cette politique n'est pas nouvelle, mais dès mon arrivée à la présidence de l'ADEC, j'ai constaté que cette stratégie était quasiment en pilotage automatique et que ni le Conseil exécutif, ni l'Assemblée de Corse, ne pouvaient exercer de choix stratégiques dans l'allocation des fonds mis à disposition des outils financiers.

A cela s'ajoute notre souhait de renforcer la transparence dans l'utilisation des moyens financiers alloués à ces outils. Ce constat a fait que l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif de Corse a choisi, lors de l'adoption du SRDE2i, la procédure de commande publique pour désormais sélectionner les instruments.

En 2017, l'ADEC, la Collectivité avait lancé un marché pour commencer à allouer des fonds notamment provenant du PEI et du FEDER mais il ne s'agissait que de mobiliser une partie des fonds disponibles.

Il nous fallait aller plus loin et appréhender cette question de manière globale. Pour ce faire il fallait d'abord qu'un pilotage global soit assuré et c'est d'ailleurs ce que l'Assemblée a fait en adoptant le SRDE2i qui consacre l'ADEC comme pilote de la politique d'ingénierie financière, puisque désormais c'est le Bureau de l'ADEC qui assure la fonction de Conseil de Gestion des Instruments financiers.

Concernant le micro-crédit social universel il nous a fallu d'abord étudier les conditions de sa faisabilité et c'est aujourd'hui chose faite.

Notre souci était de ne pas créer de concurrence inutile avec le micro-crédit économique mis en œuvre par l'ADIE qui réalise un travail formidable en Corse, en permettant à des personnes exclues du monde bancaire de retrouver le chemin du financement pour des petits projets économiques.

A présent ce dispositif est consolidé, nous pouvons donc procéder à la constitution du fonds dédié au micro-crédit social universel.

Lors de la séance publique de l'Assemblée de Corse du mois de Juillet, j'ai eu l'honneur de présenter un rapport global sur la stratégie d'ingénierie financière qui prévoit la constitution de ce fonds et la sélection de l'instrument qui sera chargé de sa mise en œuvre opérationnelle par voie de marché public comme l'exige désormais le SRDE2i.

Il conviendra de veiller à une parfaite articulation avec la politique sociale de la Collectivité de Corse conduite par ma Collègue Conseillère Exécutive en charge de ce domaine et de vérifier si des fonds comme le FSE, par exemple, ne peuvent pas être mobilisés en sus des crédits de notre Collectivité.

Nous envisageons ainsi de mobiliser, dès 2019, environ 300.000 € à titre expérimental et je reviendrai devant votre Assemblée afin de tirer les premières conclusions de cette expérimentation dès le premier trimestre 2020.

Je vous remercie.